

VIEILLIR AVEC UN HANDICAP

Intervenantes : Geneviève Bourgeois, gériatre MDPH 45

Sophie Blanchard, directrice adjointe MDPH 18

Valérie Prevost, directrice adjointe SAMSAH 45

Bérangère Depienne-Juarez, coordinatrice ERHR

Rédactrice : Vanessa Pouteau, IDEC ERVMA

Approbateur : Natacha Michel, gériatre ERVMA

Allocation Personnalisée à l'Autonomie

Certificat médical non obligatoire
Avoir plus de 60 ans
Aide non cumulable avec la PCH
degré d'autonomie situé entre GIR1 et 4

MDPH

Prestation Compensatoire au Handicap

Avoir moins de 60ans
Certificat médical obligatoire
Pathologie avec répercussion sur l'autonomie
non cumulable avec l'APA

Aides non cumulables avec l'APA :

- Allocation simple d'aide sociale Personne âgée
- Aide des caisses de retraite
- Majoration pour aide constante d'une tierce personne
- Prestation complémentaire pour recours à une tierce personne

Que peut financer la PCH?

- **Aides humaines** (participation aux courses, intervention des services prestataires ou mandataires)
- **Aides animalières** (chien guide ou d'accompagnement)
- **Aides techniques** (fauteuil roulant, lit médicalisé)
- **Aides spécifiques** (téléalarme, pédicurie, surcoulp financier pour des vacances adaptées, accueil de jour)

SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

Pour qui? Avoir 18 ans minimum, avoir une reconnaissance MDPH avant 60ans (handicap moteur, troubles cognitifs avec ou sans troubles associés)

Les missions :

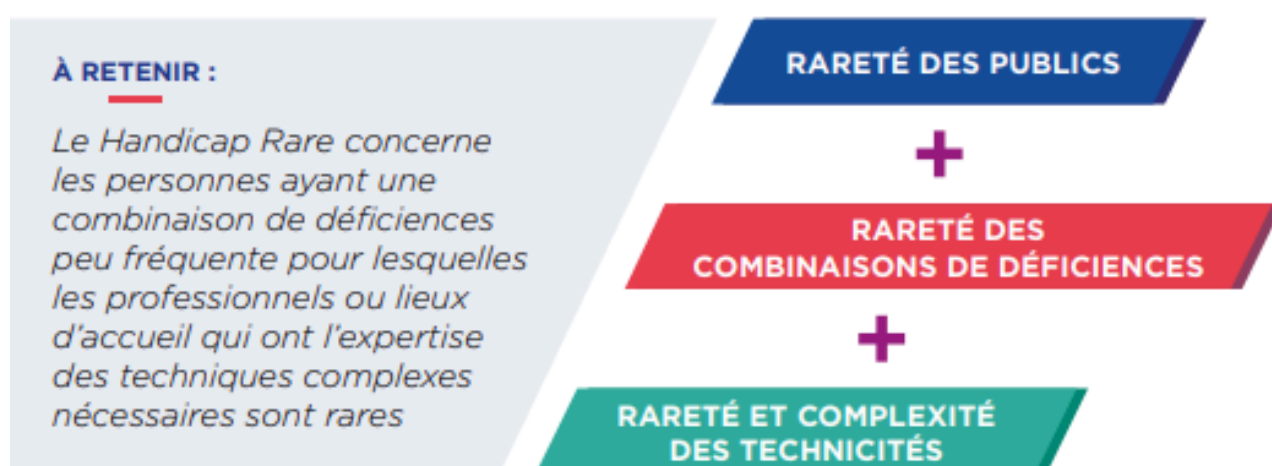
- Soutien dans le parcours de santé (en lien avec les professionnels de santé)
- Compréhension du handicap, recherche de compensation (évaluation des capacités dans les domaines de la vie quotidienne)
- Habitation (recherche de logement adapté, soutien des projets de déménagement, accompagnement vers l'habitat inclusif)
- Formation et emploi (accompagnement vers les dispositifs de droits communs)
- Vacances et culture (recherche d'activités, de séjours vacances, recherche de financement)
- Soutien psychologique

Admission :

- Notification MDPH obligatoire
- Une première évaluation des besoins est réalisée
- Une commission d'admission est réunie et donnera une réponse par courrier

Equipe Relais Handicap Rare Centre Val de Loire

LA COMBINAISON DE 3 TYPES DE RARETÉ



5 CATÉGORIES

- **Une déficience auditive grave avec une déficience visuelle grave**
(ex : une personne avec une surdité dont la vue baisse de façon importante)
- **Une déficience visuelle grave avec d'autres déficiences graves**
(ex : une personne aveugle avec un trouble du spectre de l'autisme sévère)
- **Une déficience auditive grave avec d'autres déficiences graves**
(ex : une personne avec une surdité profonde avec un trouble du développement intellectuel)
- **Une dysphasie grave**
- **Une déficience grave avec une affection chronique grave ou évolutive**
Par exemple :
 - Une affection mitochondriale
 - Une affection du métabolisme
 - Une affection évolutive du système nerveux
 - Une épilepsie sévère

Les ERHR sont des dispositifs d'information, de conseil, d'orientation et de coordination. Elles agissent au bénéfice des personnes en situation de handicap rare, de leur famille et des professionnels de tout secteur.

VOUS ÊTES

UNE PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP RARE, UN AIDANT OU **UN PROFESSIONNEL (SANITAIRE, MÉDICO-SOCIAL, ÉDUCATION NATIONALE, MDPH, ETC.)**

Les ERHR sont déployées pour :

- Écouter, informer, conseiller, orienter
- Évaluer votre situation et vous **accompagner dans la recherche de solutions**
- Identifier et mobiliser toutes les ressources disponibles pour vous apporter **une aide adaptée** (professionnels, entourage, documentation, formation, sensibilisation...)
- **Soutenir** la mise en œuvre des réponses d'accompagnement proposées
- **Sensibiliser et former** pour vous aider à mieux connaître et comprendre le handicap rare
- Soutenir les pratiques de **coopération, de collaboration, et d'animation du réseau local**
- **Contribuer à l'état des lieux des ressources** disponibles sur le territoire régional

TOUTES LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAPS RARES
SANS LIMITE D'ÂGE

LES AIDANTS ET LES PROFESSIONNELS

SANS NOTIFICATION MDPH

SANS PARTICIPATION FINANCIÈRE DEMANDÉE

COMMENT ÇA MARCHE ?

Contactez l'équipe relais > Elle étudie la situation et vous soutient dans la recherche d'une aide, d'une solution ou d'un accompagnement adapté.



Equipe relais handicaps rares Centre - Val de Loire

75 A avenue du Capitaine Jean
45800 Saint Jean de Braye

02 19 05 19 97

centrevall Loire@erhr.fr

Nous contacter : telestaff.ervma@chu-tours.fr 02.47.47.74.30